

# SECTION AET DE MONTPELLIER

Le 8 septembre 2025, à 10h00 au cimetière de Puechabon se retrouvaient M. Alaux, J. Bertin, C. Bordas, JY Février et G. Tixeront pour y déposer la palme AET sur le caveau de **René Planes (43 LA 47 Au 48)** à l'occasion du 1<sup>er</sup> anniversaire de son décès. Ce rassemblement s'est fait en présence de membres de la famille de René : deux sœurs et leur mari ainsi que des nièces et neveux.

La cérémonie a débuté par le mot suivant.

*Chers amis,*

*Voilà tout juste un an, notre ami René Planes a rejoint son épouse Jeanine qui l'avait précédé de quelques semaines dans l'au-delà, et il repose désormais dans ce caveau.*

*Le 12 septembre dernier, quelques camarades anciens enfants de troupe de la section de l'Hérault s'étaient joints à sa famille et à ses amis pour lui rendre un dernier hommage. Ce jour-là, la marque de l'amitié qui lie les anciens élèves des écoles militaires par delà les générations n'avait pu être déposée. Cette palme est habituellement un symbole de victoire qui récompensait jadis les athlètes victorieux, aujourd'hui des soldats valeureux voire des artistes de talent. Nous en avons fait le symbole de notre solidarité et de notre fidélité.*

*René a été à sa façon dans sa vie un athlète victorieux et assurément un soldat valeureux. De l'éducation reçue de ses parents et lors de son passage à l'école des Andelys et à Autun, il avait acquis les vertus qui font un homme. Il avait choisi de servir la France sous l'uniforme militaire et a été un acteur résolu de l'histoire tumultueuse de notre pays après guerre, ayant bravé les dangers des combats à maintes reprises. Cette longue page tournée, c'est encore avec le souci de servir les autres qu'il s'engagera à la Protection Civile.*

*Dans sa vie personnelle, René était aussi un champion. Fidèle à sa patrie, il le sera aussi, sept décennies durant, à Jeanine aux côtés de laquelle il repose ici pour l'éternité.*

*Depuis ses années d'enfant de troupe, l'amour de son pays et de ses semblables n'aura jamais été mis en défaut.*

*Cette palme commémorative qui va être déposée maintenant sur son caveau, témoigne de la reconnaissance de ses camarades AET pour la place qu'il occupait au sein de la section des*



Une minute de recueillement sera ensuite observée en mémoire de notre ami suivie du 1<sup>er</sup> couplet du Chant des Enfants de Troupe et du refrain.

Les membres de la famille, sensibles à cette attention, ont remercié la section et remis au secrétaire des souvenirs de l'époque enfant de troupe de René.

